



Édition spéciale du lundi 14 mars 2011

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-UBALDE

AVIS PUBLIC

**AUX PERSONNES INTÉRESSÉES AYANT LE DROIT DE SIGNER
UNE DEMANDE D'APPROBATION RÉFÉRENDAIRE**

**SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 107-28 INTITULÉ « RÈGLEMENT
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 107 CONCERNANT
L'ASSOUPLISSEMENT DE DIVERSES MESURES RÉGLEMENTAIRES »**

1- OBJET DU PROJET DE DEMANDE D'APPROBATION RÉFÉRENDAIRE :

À la suite de l'assemblée publique de consultation tenue le 7 mars 2011 sur le projet de règlement numéro 107-28 intitulé « **RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 107 CONCERNANT L'ASSOUPLISSEMENT DE DIVERSES MESURES RÉGLEMENTAIRES** », le Conseil municipal a adopté le second projet de règlement.

Ce second projet de règlement contient des dispositions qui peuvent faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées des zones visées et des zones contiguës afin qu'un règlement qui les contient soit soumis à l'approbation de certaines personnes habiles à voter conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités. Les renseignements permettant de déterminer quelles personnes intéressées ont le droit de signer une demande à l'égard de chacune des dispositions du projet, peuvent être obtenues de la municipalité, aux heures normales de bureau.

Une copie du résumé du second projet peut être obtenue, sans frais, par toute personne qui en fait la demande.

2- BUT DU RÈGLEMENT

Le second projet de règlement a pour but d'assouplir certaines dispositions réglementaires se rapportant aux bâtiments complémentaires à l'habitation, à la marge de recul par rapport à un lac ou à un cours d'eau, à l'implantation des roulottes, à la hauteur des bâtiments principaux et à spécifier les règles applicables à l'implantation des conteneurs sur le territoire.

3- IDENTIFICATION DES ZONES

Zones concernées : Ra-1, Ra-2, Ra-3, Ra-4, Ra-5, Ra-6, Ra-7, Ra-8, Ra-9, Ra-10, Ra-11, Ra-12, Ra-13, Ra-14, Ra-16, Ra-17, Ra-18, Rb-1, M-1, M-2, M-3, M-4, M-5, M-6, M-7, M-8, M-9, M-10, M-11, C-1, C-3, Rec-1, Rec-2, Rec-3, A-1, A-2, A-3, A-4, A-5, A-6, A-7, A-8, A-9, A-10, A-11, Vill-1, Vill-2, Vill-3, Vill-4, Vill-5, Vill-6, Vill-7, Cons-1, Ref-1, Fo-1, Fo-2, Fo-3, Fo-4, P-1, P-2, P-3, I-1, I-2, I-3.

**Zones contiguës : Ra-9, Ra-10, Ra-12, Ra-13
Ra-2, Ra-3, Ra-4, Ra-5, M-3, M-4, M-7
M-11, Ra-16
Ra-8, Ra-11, M-2
A-5, M-10
Ra-1, M-1, A-8
Ra-16, Ra-17, M-9, A-1, A-2
Ra-7, M-8
Vill-4, Vill-5, Fo-1**

Le plan permettant d'identifier les zones concernées et les zones contiguës peut être consulté au bureau de la municipalité aux heures normales de bureau.

4- CONDITIONS DE VALIDITÉ D'UNE DEMANDE

Pour être valide toute demande doit :

- Indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet et la zone d'où elle provient ;
- Être reçue au bureau de la municipalité **au plus tard le 22 mars 2011.**
- Être signée par au moins 12 personnes intéressées de la zone d'où elle provient ou par au moins la majorité d'entre elles si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'excède pas 21.

5- PERSONNES INTÉRESSÉES

Les renseignements permettant de déterminer quelles sont les personnes **intéressées** ayant le droit de signer une demande peuvent être obtenus au bureau de la municipalité, aux heures normales de bureau (définition d'une personne habile à voter – art. 518, L.R.Q., c-E-2.2).

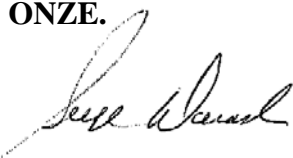
6- ABSENCE DE DEMANDES

Toutes les dispositions du second projet qui n'auront fait l'objet d'aucune demande valide pourront être incluses dans un règlement qui n'aura pas à être approuvé par les personnes habiles à voter.

7- CONSULTATION DU PROJET

Le second projet peut être consulté au bureau de la municipalité au 427B, Boul. Chabot, Saint-Ubalde, les jours ouvrables aux heures régulières de bureau.

DONNÉ À SAINT-UBALDE, CE 14 IÈME JOUR DE MOIS DE MARS DE L'AN DEUX MILLE ONZE.



Serge Deraspe
Directeur général et secrétaire-trésorier



FLASH COOP ST-UBALD

PARTICIPATION À NOTRE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE **du 1^{er} février 2011**

Plus de 90 personnes ont participé à notre assemblée générale qui a débuté par une présentation du projet de la Coopérative Multiservices Montauban.

Les états financiers ont ensuite été présentés et une ristourne de 115 860 \$ a été votée par les membres présents.

11 334 \$ ont été redistribués dans la communauté en commandites. Un chèque de 2 125.30 \$ a été remis à Mme Josée Petitclerc, présidente du Conseil d'établissement de l'École La Morelle. Ce qui représente l'emploi de plus de 800 sacs réutilisés par semaine à l'épicerie l'Intermarché pour 2010. Merci de participer à ce geste pour l'environnement et pour notre relève.

L'assemblée s'est poursuivie par une reconnaissance d'employés pour leurs années de service à la Coop : Diane Sauvageau : 10 ans, Hélène St-Hilaire : 5 ans et Mathieu Mayrand : 5 ans. Nous avons aussi souligné le départ à la retraite de Marie-France Delisle après 29 ans de service.

Pour finir, un tirage offert par la Coop et la FCAQ en bons d'achats pour une valeur totale de 600 \$ a été effectué, suivi d'un délicieux goûter préparé par les employés de l'épicerie l'Intermarché.

Félicitations et merci à tous pour votre participation!!!